



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16570
17 mai 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 MAI 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une lettre datée
du 16 mai 1984 qui vous est adressée par l'Observateur permanent de l'Organisation
de libération de la Palestine. Je vous serais obligé de bien vouloir faire
distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ahmed T. KHALIL

Annexe

Lettre datée du 16 mai 1984, adressée au Président du Conseil de
sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Sur instructions de M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur de porter d'urgence à votre attention les faits suivants :

Le 15 mai 1984, des forces d'occupation israéliennes ont encerclé le camp de réfugiés palestiniens d'Ein El-Helweh. D'après les informations qui nous sont parvenues, elles se sont livrées à des actes barbares et inhumains sur des populations civiles palestiniennes non armées vivant dans ce camp, tuant et blessant 60 Palestiniens. Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 150 Palestiniens, ont détruit huit abris et en ont endommagé 30 autres.

L'Organisation de libération de la Palestine tient Israël, en tant que puissance occupante, pour responsable de ces actes de génocide contre la population palestinienne qui subit son occupation militaire. Ce récent acte de barbarie n'est qu'un nouveau jalon dans la campagne de génocide qu'Israël mène contre les Palestiniens, après Deir Yassin en 1948, Kafr Kasseh, Qibya, et les massacres de Sabra et Chatilla en septembre 1982.

Nous demandons au Président du Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates et effectives non seulement pour mettre fin à la politique israélienne de génocide contre le peuple palestinien, mais aussi pour garantir la sûreté et la sécurité de tous les Palestiniens qui vivent dans les zones occupées par les forces militaires israéliennes.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI
